

DREAL Occitanie
1 place Emile Blouin – CS 10008
31 952 Toulouse Cedex 9

Avignon,
Le 11 aout 2026

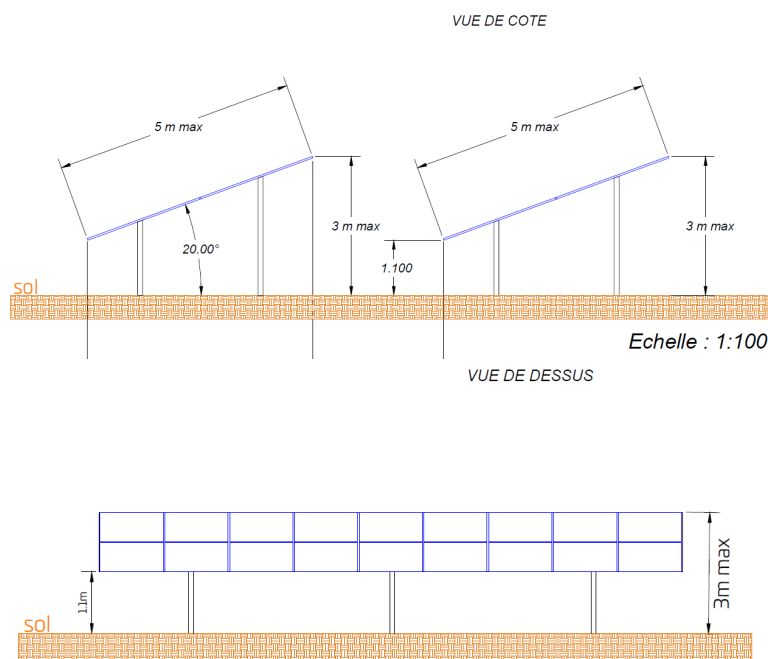
**Objet : Réponse à votre demande de compléments – Projet « Valsegane »
Dossier n°013341/KK P**

Madame, Monsieur,

Vous nous avez fait part de votre souhait d'avoir des compléments à notre dossier de demande de cas par cas.

Question n°1 : La description du projet et de ses composantes (types de panneaux, hauteur...).

- Le projet prévoit l'installation de panneaux photovoltaïques fixes, répartis sur des tables.
Le point bas des tables sera à minima de 1,1 m.
Le point haut des tables sera au maximum de 3 m.
La centrale aura une puissance maximale de 999 kWc.



- Vous trouverez en Annexe n°1 la fiche technique des panneaux. Il s'agit de panneaux de la marque DMEGC, anti-réverbération.

Question n°2 : le plan de masse du projet et toutes ses composantes à une échelle adaptée

- Vous trouverez en Annexe n°2 le plan de masse du projet.

Question n°3 : le tracé des hypothèses de raccordement au réseau électrique, avec une évaluation des impacts potentiels liés à ces hypothèses de raccordement (en particulier lorsqu'elle ne suivent pas des voies existantes), et la capacité disponible de ce raccordement.

- Vous trouverez en Annexe n°3 une étude de raccordement Grid Capacity.

Question n°4 : Recueillir auprès de la municipalité qui a assuré la gestion de la décharge : une cartographie du périmètre de la décharge, les types de déchets accueillis, une description des travaux ayant été réalisés pour la remise en état du site, l'arrêté municipal concernant la fermeture de cette décharge.

- La municipalité n'a pas de cartographie du périmètre de la décharge. Elle ne dispose pas non plus d'arrêté particulier concernant la décharge (ni l'autorisant ni la fermant).
- Les déchets accueillis étaient principalement des gravats, des pneus, et des déchets verts.
- La municipalité a procédé à l'enlèvement de tout les déchets et détritiques par tractopelle et évacuation. Les déchets verts ont été brûlés.

Question n°5 : Indiquer les mesures prévues en phase chantier vis-à-vis des matériaux d'extraction (terrassement tranchées...) qui pourraient contenir d'anciens déchets

- Le projet a été conçu de manière à réduire au maximum les opérations de terrassement. La topographie générale du site sera ainsi très peu modifiée, le projet s'inscrivant autant que possible dans le relief naturel existant.
- Les tranchées nécessaires à l'enfouissement des câbles de raccordement seront réalisées en suivant le relief naturel du terrain et n'engendreront, de ce fait, aucune modification significative de la topographie.
- Les déblais issus des opérations de terrassement seront, dans la mesure du possible, réutilisés directement sur le site afin de réduire les besoins d'évacuation et de limiter le recours à des matériaux provenant de l'extérieur.

Question n°7 : Une description de l'état actuel du site et ses alentours et le pré-diagnostic écologique comprenant des inventaires naturalistes en nombre suffisant et à des dates adaptées

- Vous trouverez en Annexe n°4 le pré diagnostic écologique.

Question n°8 : Une description des modalités de mise en œuvre des OLD (Obligation Légale de Débroussaillage) vues avec la Direction départementale des territoires et de la mer (DDTM) du Gard, la représentation des superficies implantées sur le plan de masse en détaillant les 25 mètres de coupe rase et les 25 mètres de débroussaillage ; ses impacts, et si nécessaires, les mesures limitant l'impact sur la faune et la flore du projet, en y incluant les travaux sur les 50 mètres.

- Le pré diagnostic permet de se rendre compte que la nouvelle implantation permet d'éviter un maximum l'impact sur la faune et la flore.
- Un débroussaillage préventif sera réalisé dans un rayon de 50 m. Le bureau d'étude recommande un débroussaillage alvéolaire pour réduire l'impact sur la faune et la flore.

Question n°9 : Une explication sur l'absence de nécessité de défrichement au sens de l'article L.341-1 du code forestier auprès de la DDTM du Gard, notamment au regard de la volonté de coupe rase sur 25 mètres

- Vous trouverez en Annexe n°5 les échanges avec la DDTM précisant que le projet est soumis à une demande d'autorisation de défrichement.

Question n°10 : Une analyse paysagère du projet, avec un nombre suffisant de photomontages depuis des vues proches et éloignées, et comprenant le projet de coupe rase et de débroussaillage, ainsi que les incidences possibles sur le paysage étant donnée la localisation du projet dans le périmètre du Syndicat Mixte du Grand Site des Gorges du Gardon. Cette analyse et les photomontages devront tenir compte de la hauteur des installations prévues.

- Vous trouverez en Annexe n°6 une note paysagère et en Annexe n°7 les photomontages.

Pièces jointes :

- Annexe 1 : Fiche technique panneaux DMEGC
- Annexe 2 : Plan de masse
- Annexe 3 : Hypothèse de raccordement
- Annexe 4 : Pré-diagnostic écologique
- Annexe 5 : Echange DDTM Service risque Crise et Forêt
- Annexe 6 : Note paysagère
- Annexe 7 : Photomontages
- Annexe 8 : Note de présentation

Dans l'attente de votre retour favorable, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sincères salutations.

Manon Lopes-Gaudin

Responsable Projets

☎ 06 85 25 64 93

✉ m.lopes@melvan.eu